

POSOLOGIE DES MÉDICAMENTS
UTILISÉS DANS LA LUTTE CONTRE VARROA

ANNEE 2022

AGRÈMENT PSE n° PH 22 215 01

Les médicaments vétérinaires proposés par le GDSA 22 sont désormais délivrés sans ordonnance (exonération récente des médicaments varrocidés). **Leur vente n'est possible qu'aux adhérents de l'Association GDSA22 (Plan Sanitaire d'Élevage piloté par nos vétérinaires, titulaire et suppléante)**

Votre commande doit correspondre au nombre de colonies déclarées. Vous devez tenir compte du conditionnement, sachant que certains médicaments sont conditionnés de façon à traiter plusieurs colonies et ne sont pas détaillés (exemple Apivar: 3 colonies = 1 étui, 13 colonies = 3 étuis).

Attention à bien prendre les précautions d'usage lors de la manipulation de ces produits et à les éliminer de manière spécifique. Le GDSA 22 peut s'occuper de l'élimination de ces déchets si vous les rapportez lors des rencontres organisées.

- **REGLE DE BASE : TOUT TRAITEMENT PRIMAIRE EFFECTUE**

APRES LE 15 AOUT EST INEFFICACE CONTRE CETTE PANDEMIE

•

Traitements primaires **fin de miellée : fin Juillet début Août***

APIVAR (amitraz)

2 lanières **par colonie**, suspendues entre les cadres au niveau du couvain. Appliquer le plus tôt possible, immédiatement après la récolte d'été (fin juillet, début août). Durée du traitement 8 à 10 semaines. Retirer impérativement les lanières après traitement. Respecter les conditions d'utilisation (voir notice du fournisseur). 1 étui permet de traiter 5 colonies.

APILIFE VAR (thymol) **ne pas respirer, danger.**

Utiliser des gants lors de la manipulation des plaquettes

Actuellement conditionné sous forme de sachet contenant deux plaquettes de vermiculite (contrôlant la libération du principe actif), deux sachets sont nécessaires au traitement d'une ruche

Diviser une plaquette en quatre morceaux, puis les répartir sur le dessus des cadres, aux quatre coins de la ruche (éviter de les mettre sur le couvain)

Quatre passages à sept jours d'intervalle sont recommandés. A chaque passage, utiliser une nouvelle plaquette et retirer les morceaux de plaquette usagés.

Traiter lorsque les températures moyennes se situent entre 20 et 25°C (**ne pas traiter en dessous de 15°C et au-dessus de 30°C**)

Retourner un nourrisseur ou mettre une hausse vide sur la ruche pour permettre une meilleure ventilation.

Traiter des colonies avec des réserves suffisantes, **ne pas nourrir pendant le traitement.**

Fermer le plancher grillagé pendant le traitement (avec un linge par exemple)

Mettre un morceau de grillage fin ou des morceaux de plastique entre les plaquettes et le haut des cadres (pour éviter que les abeilles évacuent trop rapidement les morceaux de vermiculite et s'assurer qu'il n'y ait pas de contact avec le couvain).

Respecter les conditions d'utilisation (voir notice du fournisseur). Utilisable en BIO. 2 sachets permettent de traiter 1 colonie.

FORMIC PRO (acide formique) ne pas respirer pas de contact direct avec la peau

boite de 10 sachets de 2 rubans pour 10 ruches traitement fin juillet début août

Disposer 2 rubans sur le haut des cadres de corps après retrait des hausses **sans retirer le papier buvard bio dégradable** pendant 7 jours

Aménager un espace supérieur type hausse vide pour expansion des vapeurs. Ne pas recouvrir par un toit en tôle qui procurerait une chaleur excessive, isolation sur hausse impérative.

Fermer le plancher grillagé à l'aide d'un lange ouverture entrée de ruche sur la totalité de la largeur : enlever la grille d'entrée.

Pour plus d'information consulter la notice complète sur le site « GDSA 22 » rubrique : sanitaire

TRAITEMENTS SECONDAIRES

Traitement d'hiver hors couvain ou exceptionnel en cours d'année en cas de forte infestation (sans hausses) ou sur essaim, ruchette.....

VARROMED (acide formique + acide oxalique) masque* gants et lunettes de protection obligatoires*

traitement à effectuer de préférence hors couvain

Verser lentement 5 ml de solution sur les abeilles entre **les cadres occupés par les abeilles**, soit 15 à 45 ml par colonie. Solution prête **à l'emploi**, à agiter avant utilisation. Respecter les conditions d'utilisation (voir notice du fournisseur). Utilisable en BIO. 1 flacon permet de traiter 12 colonies.

API-BIOXAL (acide oxalique) masque* gants et lunettes de protection obligatoires*

Utiliser par sublimation (2,3g de produit par ruche) ou par égouttement (reconstitution de 500 ml de solution, verser lentement 45 ml par ruche / 5 ml par intercadre). Respecter les conditions d'utilisation (voir notice du fournisseur). Utilisable en BIO. 1 sachet de 35g permet de traiter 15 colonies par sublimation ou 10 colonies par égouttement.

*le masque FFP2 serait efficace d'après un vétérinaire de l'ADA-AURA information donnée sans garanties à confirmer.